

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 15

Commune de Mittelhausbergen
Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 13 décembre 2021
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents

Bernard Egles - Christiane Higi - Jean-Luc Jaeger - Nicole Osswald - Henri-Pierre Gangloff - Brigitte Forler - Laurence Vilain - Jean-Luc Cherioux - Aurélie Fickinger - Daniel Barral - Valérie Stoll - Fabienne Kandel - Olivier Keime - Brigitte Huck - Pascal Schlichter

Absents excusés

Julien Bourget (pouvoir donné à Brigitte Forler) - Alexandre Lorentz (pouvoir donné à Aurélie Fickinger) - Lionel Schneider (pouvoir donné à Jean-Luc Cherioux) - Mélissa Lapp

Absents

M. le maire ouvre la séance à 19h39

Il donne lecture des procurations valablement reçues par devant lui :

- M. Julien Bourget, donnant pouvoir à Mme Brigitte Forler ;
- M. Alexandre Lorentz, donnant pouvoir à Mme Aurélie Fickinger ;
- M. Lionel Schneider, donnant pouvoir à M. Jean-Luc Cherioux.

Il remercie les conseillers de s'être rendus présents pour la dernière séance de l'année. Passé cela il ouvre l'ordre du jour de la séance.

1. Point n°1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme Christiane Higi est proposée au secrétariat de séance, et est nommée à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Point n°2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2021

M. le maire demande aux conseillers si le compte-rendu de la dernière séance transmis par les services appelle quelque observation de leur part.

Devant leur silence, le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

3. Point n°3 : Attribution d'une subvention à la coopérative de l'école élémentaire Jean-Daniel Roederer pour une classe de mer à Tausat

M. le maire présente le projet de délibération. Il explique le projet des deux classes de CP/CE1 et de CM1/CM2 de partir en classe de mer dans le bassin d'Arcachon au mois de juin 2022. Pendant une semaine, les enfants pourront y découvrir la faune et la flore maritime, les métiers liés la pêche et à l'ostréiculture et différents paysages typiques du littoral. Le financement est multiple : la coopérative scolaire participe à hauteur de 20 € par enfant, la participation des familles sera arrêtée eu égard des autres cofinancements, le projet sera également publié sur une plateforme de financement participatif approuvée par l'Éducation nationale et l'école sollicite de la commune une subvention.

L'école sollicite de la part de la commune une subvention de 50 € par enfant et par parent accompagnateur. Compte tenu de la subvention précédemment versée en 2019 pour un projet similaire bénéficiant à plus d'enfants, et du fait que deux classes de l'école resteront à Mittelhausbergen et souhaiteront également réaliser des activités extrascolaires, la commission des Finances propose au conseil l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 € par enfant et par parent accompagnateur, soit un montant total de 2160 €.

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

4. Point n°4 : Attribution d'une subvention à la coopérative de l'école maternelle Alphonse Daudet pour une animation avec le SINE Bussière de Strasbourg

M. le maire présente le projet de délibération. Il explique le projet de l'école maternelle d'approfondir la thématique de l'école du dehors et de l'éducation au développement durable par des activités réalisées en pleine nature avec l'accompagnement d'un animateur nature du SINE Bussière de Strasbourg.

M. Olivier Keime fait remonter l'information donnée en commission des Finances sur le peu de coopération mis par les écoles communales dans la vie de la commune : par exemple, elles avaient souhaité avoir un emplacement au marché de Noël mais ne l'avaient pas tenu, et n'avaient pas participé à la cérémonie commémorative de l'Armistice de la 1^{ère} Guerre mondiale le 11 novembre.

Mme Christiane Higi fait remarquer que cela ne concerne que l'école élémentaire, pas l'école maternelle.

M. Olivier Keime souhaite également informer le conseil que, plus tôt dans l'année, une subvention de 60 000 € avait été attribuée à l'Escal'Jeunes. Ces derniers, après avoir eu une belle surprise dans leurs comptes, ont décidé de renoncer à un tiers de cette subvention puisqu'ils n'en avaient plus besoin.

M. le maire explique que c'est toujours une question de personnes : cela se passe très bien avec la directrice de l'école maternelle, un peu moins avec la directrice de l'école élémentaire que l'on ne voit pas beaucoup. Il estime qu'il faudrait leur faire comprendre que la commune peut avoir besoin de leur soutien de temps à autre, et améliorer la relation avec l'école élémentaire.

Mme Christiane Higi pense qu'il faut laisser le temps à la nouvelle directrice de l'école élémentaire de s'installer dans ses fonctions. Elle ajoute que cette directrice aura besoin du soutien de ses collègues. Elle souhaite qu'une meilleure collaboration s'établisse entre école et municipalité sur le mode du donnant/donnant,

M. Jean-Luc Cherioux estime que, si les parents confient leurs enfants à l'Éducation nationale et au système éducatif, c'est également pour qu'ils aient des repères dans la société et des valeurs républicaines. Il estime que l'école a sa part de responsabilité à jouer dans les actions de mémoires.

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

5. Point n°5 : Décision budgétaire modificative n°2

M. le maire présente le projet de délibération.

M. Luca Funaro présente les différentes écritures comptables qui sont à passer pour rééquilibrer le budget communal en cette fin d'année, comme suit :

Chapitre	DM1	DM2	Modification
22 - Dépenses imprévues	25 000 €	0 €	- 25 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	172 039.16 €	147 039.16 €	- 25 000 €
11 - Charges à caractère généra	413 500 €	448 500 €	+ 35 000 €
12 - Charges de personnel	445 750 €	460 750 €	+ 14 840.71 €
68 - Dotations aux participations	0 €	159.29 €	+ 159.29 €

Le point est mis au vote, puis adopté à l'unanimité.

6. Point n°6 : Demande de remise gracieuse de majoration et de pénalités de retard de taxe d'urbanisme

M. le maire présente le projet de délibération. Il expose qu'il a été saisi par le comptable public de la trésorerie de Strasbourg Municipale et Eurométropole d'une demande de remise gracieuse de majoration et de pénalités de retard de taxe d'aménagement au profit de M. Stéphane ROTH et de Mme Sabrina FELLRATH. Ces derniers étaient redevables de la somme de 3 131 €, dont ils se sont intégralement acquittés mais avec du retard. En vertu des articles 1727 et 1731 du code général des impôts, ils se sont donc vus appliquer des pénalités de retard. Le comptable public sollicite de la part du conseil municipal la remise gracieuse de ces pénalités, pour un montant total de 48 €, en vertu de l'article L 331-28 du code de l'urbanisme.

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

7. Point n°7 : Approbation d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de la SAS d'architecture Marc Thomas - Construction d'un périscolaire

M. le maire présente le projet de délibération. Il expose qu'il s'agit de réévaluer le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre du périscolaire pour coller au montant réel HT des travaux tel qu'arrêté après la réception des travaux.

Validé par la commune en 2017, le contrat de base prévoyait une rémunération du maître d'œuvre pour un montant d'objectif HT des travaux à 863 940 €. Un premier avenant a été signé en 2018 suite à la modification de l'enveloppe prévisionnelle des travaux à un montant d'1 168 000 € HT. De multiples travaux supplémentaires ont été commandés lors du chantier et le coût réel de l'opération s'établit désormais à 1 487 188,95 € HT.

Les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre sont désormais les suivants :

	Base	Avenant 01	Avenant 02	Total	TVA	Total
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	20 % (€)	€ TTC
Architecte	53 800,00 €	35 165,00 €	16 949,31 €	105 914,31 €	21 182,86 €	127 097,17 €
BE Structures	7 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	11 000,00 €	2 200,00 €	13 200,00 €
BE Fluides (+Bbio RT 2012)	10 000,00 €	20 000,00 €	1 000,00 €	31 000,00 €	6 200,00 €	37 200,00 €
BE Electricité	6 400,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	9 400,00 €	1 880,00 €	11 280,00 €
Total des Honoraires	77 200,00 €	60 165,00 €	19 949,31 €	157 314,31 €	31 462,86 €	188 777,17 €

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

8. Point n°8 : Modification au 1/1/2022 des indices de rémunération applicables au poste d'attaché territorial (catégorie A)

M. le maire présente le projet de délibération. Il expose qu'à l'occasion du renouvellement du contrat d'un attaché territorial au service administratif il souhaite pouvoir revaloriser les indices de rémunération de ce dernier pour la durée de son contrat.

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

9. Point n°9 : Approbation du programme métropolitain des travaux sur espace public - 2022

M. le maire présente le projet de délibération. Il explique qu'avant que le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg puisse délibérer ces projets il est nécessaire que le conseil municipal y ait donné un avis favorable. Les travaux envisagés par les différents services de l'Eurométropole de Strasbourg en 2022 sont les suivants :

- 2020MIT01 - Route de Strasbourg - Piste cyclable et entretien de la chaussée : il s'agit d'une régularisation administrative du budget de l'opération en question, visant à affecter plus de crédits à cette opération qu'initialement prévue. Des travaux supplémentaires ne sont pas prévus à cet endroit en 2022.
- 2022MIT01 - Rue Nicolas Poussin - Entretien de chaussée : il s'agit d'une opération d'entretien de la couche de roulement de la chaussée, comme cela s'est fait sur la rue de la Victoire et sur la rue des Vignes en 2021.
- 2022MIT02 - Rue André Le Nôtre - Entretien du réseau d'assainissement : l'Eurométropole effectuera des travaux de chemisage du réseau d'assainissement dans la rue André Lenôtre. Ces travaux ne nécessiteront pas l'ouverture de la chaussée. Les études sont en cours, de sorte que la date précise des travaux n'est pas encore programmée, mais l'opération se fera sur le premier trimestre 2022 pour une durée de trois semaines. Le stationnement devra temporairement être interdit et une circulation alternée mise en place.

À ces travaux, il ajoute que la sécurisation et la réduction de la vitesse dans la rue Jules Hardouin-Mansart seront au programme des aménagements de proximité. Dans un premier temps, il envisage de supprimer l'interdiction de stationnement sur chaussée des véhicules pour permettre la création d'obstacles à la circulation dans la rue. La levée de cette interdiction sera effective dans la semaine.

Concernant les travaux d'entretien de la couche de roulement de la rue Nicolas Poussin, M. Henri-Pierre Gangloff précise que cette rue s'est passablement dégradée suite à l'hiver dernier. Il a demandé à l'Eurométropole qu'elle puisse être rénovée en priorité.

Le point est mis au vote, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable au programme.

10. Divers - Informations

1. Maison de santé pluriprofessionnelle

M. le maire précise que la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle avait été évoquée lors du conseil municipal du 13 novembre 2021 et accueillie favorablement par le conseil.

Comme précisé lors de cette séance, il a accueilli les différents professionnels de santé présents sur la commune (les médecins généralistes, les infirmières libérales, les kinésithérapeutes) ainsi que d'autres candidats (ophtalmologue, pharmacien, chirurgien, pédiatre) lors d'une réunion qui s'est tenue le 3 décembre 2021 au centre sportif. Il était accompagné dans cette réunion par les services de l'agence régionale de santé (ARS), de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et de la fédération de l'exercice coordonné et des maisons de santé en Grand Est (FEMAGE).

Le début de la réunion a été un peu compliqué mais a permis de déminer le terrain et d'apporter des informations concrètes et réelles aux professionnels sur les maisons de santé pluriprofessionnelles. M. le maire précise que c'était une première réunion et qu'il a proposé aux professionnels de santé de se revoir au mois de février avec certaines réponses.

M. le maire ajoute que l'équilibre financier de la création d'une activité tertiaire nécessiterait la création de quelques logements à proximité de ce pôle de santé. Un aménageur n'achètera pas l'ensemble des terrains nécessaires juste pour faire une maison de santé, il lui faudra trouver une source de revenus annexes pour arriver à un équilibre financier. La réflexion n'est évidemment pas encore au point et nécessitera **davantage** de réflexion.

M. Jean-Luc Jaeger ne partage pas cette opinion sur la question du logement : il expose que lors de la réunion il a proposé d'élargir le tour de table à d'autres professionnels de santé pour augmenter le nombre d'associés et faire baisser les coûts d'acquisition. Il ajoute qu'indépendamment de la localisation géographique il vaudrait mieux utiliser la dent creuse entre la boulangerie et les premières habitations car une seule personne privée est propriétaire du terrain, plutôt que l'emprise près du rond-point où une pluralité de propriétaires sont présents. Il rajoute qu'il existe un autre emplacement, au carrefour de la rue de la Côte et de la route de Niederhausbergen, où cette maison de santé pluriprofessionnelle pourrait s'implanter. Il ajoute que le coût du foncier sur Mittelhausbergen est le principal obstacle à ce projet, dans la mesure où les professionnels de santé ne pourront pas bénéficier d'un terrain à l'euro symbolique ou de baux sociaux comme cela a pu se pratiquer dans d'autres communes. Il ajoute qu'indépendamment du recours à un aménageur, les professionnels de santé pourraient toujours se grouper et porter l'ingénierie (maîtrise foncière, recrutement d'un maître d'œuvre et construction du bâtiment) de projet.

2. Réunion avec les riverains de la construction du groupe scolaire

M. le maire précise qu'une réunion publique a été organisée avec les riverains de la rue des Jardins, de la rue des Vignes et de la rue Jean-Daniel Roederer au sujet de la construction du groupe scolaire qui devrait démarrer l'année prochaine.

Les problématiques évoquées portaient principalement sur le stationnement et la circulation dans les rues, plus que sur la construction de l'école en tant que telle et les impacts que cela pourrait avoir. Il propose aux riverains de la rue Roederer la mise en place d'un stationnement en quinconce pour réduire la vitesse de circulation dans la rue et offrir du stationnement aux résidents actuels et futurs.

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 24 janvier 2022 à 19h30.

La séance est close à 20h36.